### 1-1-2 Période des réformes économiques entre (1986-1989) :

On voit donc que depuis 1967, l'Algérie s'est basée sur une planification centralisée ainsi qu'une industrialisation lourde pour la réalisation de son modèle de croissance, or ce dernier n'a pas été épargné d'inconvénients : de longs délais de réalisation de projets, une offre rigide et médiocre, une politique de crédit laxiste créant l'inflation ainsi que le développement d'un marché parallèle. 192

D'un autre côté, suite à la chute du prix du pétrole en 1986 et la dépréciation du dollar, les recettes budgétaires provenant des hydrocarbures ont baissé de 50% à côté d'une diminution des réserves de change, ce qui a conduit à une aggravation de la crise économique en Algérie.

Face à un secteur social délabré, des pénuries aigues et un endettement toujours croissant, les autorités algériennes ont lancé de nouvelles réformes structurelles dues au non efficience de l'économie centralisée touchant les entreprises publiques, le secteur bancaire, le commerce extérieur, les prix et le secteur agricole.

- Concernant les entreprises publiques, ces dernières sont devenues autonomes dans leur mode de gestion suite à la loi 88-01 promulguée le 12 janvier 1988 citant que l'EPE a pour fonctions :
  - La production de richesse au service de la nation et de l'économie.
  - L'amélioration continue de la productivité du travail et du capital.
  - L'approfondissement du caractère démocratique de son administration et de la gestion.
  - Le développement continu du niveau technologique et scientifique.

En plus, de nouvelles structures ont été crées connues sous le nom de fonds de participation suite à la loi 88-03 relative au fonds de participation, qui stipule que ce

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Youcef Debbooub, <u>Le nouveau mécanisme économique en Algérie</u>, OPU, 1995, p 173.

dernier est chargé de procéder pour l'Etat à des investissements économiques, notamment par la participation au capital des EPE à l'effet de générer des gains financiers. <sup>193</sup>

- La réforme du secteur bancaire qui avant son apparition, les banque devaient assurer la liquidité des entreprises publiques et financer leurs besoins d'exploitation sans aucune restriction, a permis de rompre avec le contexte d'argent bon marché grâce à la loi 86-12 du 19 août 1986, pour but d'améliorer le secteur bancaire notamment par l'accroissement de l'intermédiation financière des banques et leur participation active dans la collecte de l'épargne publique et privée, ainsi qu'en encadrant plus rigoureusement le réescompte d'où l'accroissement des taux d'intérêts (tableau 4-2), à côté d'autre réforme en 1988 sur le rôle de la banque centrale et son autonomie vis-à-vis du trésor public. 194
- La libéralisation du commerce extérieur en vue d'encourager l'intégration de l'économie algérienne dans le marché mondial, à travers la minimisation des contrôles administratifs en matière d'importations et financiers à travers l'octroi d'un budget-devises (article 3du décret 88-167 du 6 septembre 1988relatif à la mise en place des budgets devises au profit des EPE) afin de permettre aux entreprises de pratiquer leur commerce en dehors du marché local.
- La libéralisation des prix à travers la loi 89-12 par laquelle les prix ont été divisés en deux grandes parties, à savoir un régime de prix réglementés par l'Etat en vue de protéger le consommateur et son pouvoir d'achat et de stimuler les activités économiques stratégiques, et un régime de prix libres afin de motiver l'effort productif et constituer le vrai indicateur selon la loi de l'offre et la demande. 195
- La réforme du régime fiscal était nécessaire afin de s'adapter aux nouvelles règles de gestion des entreprises publiques économiques et les motiver, en simplifiant la structure de la fiscalité et les procédures des déclarations, instaurant plus de transparence au sain de l'administration fiscale notamment en matière de recours par les contribuables, et en

\_

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> Hadj Nacer Abderahmane , Rapport relatif au fonds de participation, Enag édition, Alger, 1989.

Mustapha Baba Ahmed, <u>L'Algérie, diagnostic d'un non-développement</u>, l'Harmattan Edition, Paris,1999,

p 197. <sup>195</sup> Loi 89-12 du 05 juillet 1989, Journal officiel n 29 en date du 19/07/1989.

modernisant l'administration par l'achat d'équipement adéquat, la formation du personnel et la réévaluation des poste de travail pour lutter contre l'évasion fiscale.

La réforme du secteur agricole suite à la loi 87-19 du 18/12/1987 afin de maitre fin au secteur agricole socialiste en changeant le mode de gestion d'exploitations en affectant le statut juridique et la taille de ses dernières qui deviennent des exploitations agricoles collectives ou individuelles (EAC ou EAI) avec une liberté d'initiative totale dans le choix des spéculations.

Tableau 4-2: Principaux indicateurs économique durant la période 1980-1989.

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Réserves de change 10° \$	3,77	3,59	2,42	1,88	1,46	2,84	1,70	1,71	0,92	0,86
Prix										
Inflation%	9,54	14,59	6,69	6,00	8,11	10,47	12,32	7,45	5,91	9,31
Taux de change (DA/\$)	3,84	4,32	4,59	4,79	4,98	5,03	4,70	4,85	5,91	7,61
Taux de réescompte	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	5,00	5,00	5,00	7,00
Taux d'ntérêt débiteur	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	7,50	7,50	7,50	7,50
Dette										
Dette extérieure 10 <sup>9</sup> \$	17,86	16,92	15,77	15,12	14,98	17,26	20,64	24,75	25,07	26,03
Dette extérieure/PIB%	42,17	38,14	34,90	30,97	28,29	29,76	32,73	38,38	42,65	46,93
Prix du Baril	35,10	39,50	35,90	30,50	29,70	28,90	14,90	18,60	14,20	16,90

Source : Regards sur la politique monétaire en Algérie, Projet de rapport du conseil national économique et social,  $26^{\text{ème}}$  session plénière.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> Mustapha Baba Ahmed,opcit, p 109.

### 1-1-3 Passage à l'économie de marché et ajustement structurel (1990-1998) :

Les réformes précédentes n'ont pas abouti à refondre un véritable secteur économique et financier à côté du contre choc pétrolier de 1986 qui a joué le rôle de révélateur de problèmes structurels sérieux de l'économie nationale, avec une balance des paiements déficitaire et un taux d'inflation important car l'offre globale n'arrivait pas à suivre la demande excessive alimentée par une politique monétaire expansionniste. 197

Les trois causes indiquant le potentiel inflationniste de la fin des années quatre-vingt sont : la surliquidité importante due aux déficits monétisé du trésor évalués dans les années 90 à 190 milliards de DA, ainsi qu'un déficit financier des EPE couvert par le refinancement des banques primaires auprès de la banque centrale évalués à 126 milliards de DA. Le deuxième indicateur de l'inflation était une demande interne excédentaire sous l'effet de la politique de croissance extensive appliquée en Algérie, la demande des entreprises mais aussi des ménages étaient considérables, et enfin le troisième indicateur concerne l'offre interne rigide à cause d'une faible productivité dans la plupart des branches d'activité économique, en plus d'une dépendance accrue du niveau de la production aux d'importations, d'où toute contrainte financière extérieure se répercute directement sur le niveau de production nationale.

Face à cette situation désastreuse de l'économie algérienne marquée par une dette insoutenable causant une cessation de paiement, le gouvernement a été obligé de signer des accords « stand-by » avec le FMI (fonds monétaire international), datant respectivement du 30 juin 1989 pour un prêt de 155.7 millions de DTS (droits de tirage spéciaux) et le 3 juin 1991 pour un prêt de 300 millions DTS, conditionnés par quelques réformes touchant la libéralisation du commerce extérieur, le régime fiscal et l'investissement direct étranger, afin de remédier à la position inconfortable de l'Algérie sur le marché international des capitaux.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> Lhaocine Aouragh, <u>L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie</u>, centre français sur la population et le développement, paris, (les études de CEPED), 1996, P 09.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> Abdelmadjid Bouzidi, <u>Les années 90 de l'économie algérienne (les limites des politiques conjoncturelles)</u>, ENAG Edition, Alger 1999, p 25.

Encore une fois, les réformes n'ont presque rien changé à la situation surtout avec la chute du prix du baril en 1993 qui a frôlé les 10 dollars, le gouvernement à été contraint de signer un troisième accord stand-by avec le FMI pour le rééchelonnement de la dette extérieure en avril 1994 jusqu'à mars 1995 et un accord de « facilité élargie » en avril 1995 jusqu'à mars 1998. Let accord de rééchelonnement de la dette extérieure auprès du club de Paris (dette publique) ainsi que le club de Londres (dette privée), fût accompagné d'un programme d'ajustement structurel PAS visant à corriger les déséquilibres interne et externe, et cela par :

- ➤ l'application de politique conjoncturelles contra-cycliques rigoureuses autrement dit, en réduisant les déficits budgétaires et en augmentant les taux d'intérêt.
- La libéralisation du commerce extérieur et la diminution des taxes douanières.
- ➤ La dévaluation du dinar de 40.17 % en avril 1994 et cela après plusieurs glissements successifs dès 1987 et une dévaluation franche en 1991 (1\$ = 9DA en 1990, puis 18.5DA en 1991 et 24.1 DA en 1992).
- L'annulation des subventions de l'Etat sur la plupart des biens même ceux considérés de première nécessité.
- La réforme du secteur public et la question de privatisation.
- La libéralisation du système bancaire et le développement d'une intermédiation financière capable de collecter l'épargne et l'orienter vers des utilisations productives.

Cette conditionnalité du programme d'ajustement structurel exigé par le FMI visait les objectifs suivants :

- Diminuer l'inflation avoisinant les taux existants aux pays industrialisés.
- Favoriser une forte croissance économique et une offre suffisante permettant de réduire le chômage d'une façon progressive.
- ➤ Rééquilibrer la position extérieure tout en constituant des réserves de changes suffisantes.

Ce programme de stabilisation macroéconomique mis en ouvre depuis 1994 dans le cadre des accords stand-by et facilité de financement élargi signés avec le FMI, a permis d'obtenir des résultats appréciables concernant le rétablissement des équilibres extérieurs, à travers le solde de la balance commerciale ainsi que les réserves de change, mais aussi la position des finance publiques et du PIB, qu'on va essayer résumer dans le tableau suivant.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> Mustapha Baba Ahmed,opcit, p 207.

Tableau 4-3: Principaux indicateurs économique durant la période 1990-1999.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
PIB 10 <sup>9</sup>	554,4	862,1	1 047,7	1 189,7	1 487,4	2 004,9	2 570,0	2 780,2	2 830,5	3 238,2
Taux de croissance du PIB (%)	1,1	-1,2	1,8	-2,1	-0,9	3,8	4,1	1,1	5,1	3,2
Taux de change (DA/\$)	8,96	19,00	21,82	23,36	35,09	47,68	54,77	57,73	58,74	66,64
Inflation (annuel %)	16,6	25,9	31,7	20,5	29,0	29,8	18,7	5,7	5,0	2,6
Monnaie et quasi- monnaie (M2)10 <sup>9</sup>	343,0	413,7	515,9	627,4	723,5	799,6	915,1	1 081,5	1 592,5	1 789,4
Avoirs extérieurs (net) 10 <sup>9</sup>	6,5	24,3	22,7	19,6	60,4	26,4	134,0	350,4	280,8	169,6

Source : Regards sur la politique monétaire en Algérie , Projet de rapport du conseil national économique et social,  $26^{\grave{e}me}$  session plénière.

# La Politique budgétaire durant la période de l'étude

Comme tout pays méditerranéen, en Algérie, les dépenses budgétaires sont votées par le parlement tout comme les mesures fiscales et parafiscales nécessaires à la collecte des ressources publiques.

## 1-2-1 Les dépenses budgétaires :

Les dépenses budgétaires se composent de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'équipement.

## • Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, groupées sous quatre titres:<sup>200</sup>

- 1. Charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes (intérêts de la dette extérieure, intérêts de bons de trésor...).
- 2. Dotations des pouvoirs publics (APN, l'Assemblée constitutionnelle, SENAT)
- 3. Dépenses relatives aux moyens des services (les payes et traitements du personnel, bourses, retraites, dépenses sociale, dépenses de maintenance...)
- 4. Interventions publiques (aides aux collectivités locales, contributions aux activités internationales et activités culturelle...)

La loi de finance englobe toutes ces dépenses en un tableau dénommé « Etat B », en fusionnant les deux premières rubriques dans un budget de charges communes en bas de l'état, tandis que les deux rubriques restantes se divisent entre différents ministères en haut du tableau.

 $<sup>^{200}</sup>$  Article 24 de la loi 84-17 du 07/07/1984 relative aux lois de finance.

ETAT "B"

REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS
OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2012

DEPARTEMENTS MINISTERIELS	MONTANTS EN DA
Présidence de la République	12 577 574 000
Services du Premier ministre	2 447 889 000
Défense nationale	723 123 173 000
Intérieur et collectivités locales	622 260 318 000
Affaires étrangères.	29 716 600 000
Justice	75 487 291 000
Finances	104 196 257 000
Energie et mines	31 783 386 000
Ressources en eau	50 291 662 000
Prospective et statistiques	961 428 000
Industrie, petite et moyenne entreprise et promotion de l'investissement	4 395 874 000
Commerce	22 189 764 000
Affaires religieuses et wakfs	29 630 963 000
Moudjahidine	191 635 982 000
Aménagement du territoire et environnement	3 407 118 000
Transports	28 387 232 000
Education nationale	544 383 508 000
Agriculture et développement rural	242 383 415 000
Travaux publics	12 342 022 000
Santé, population et réforme hospitalière	404 945 348 000
Culture	19 618 095 000
Communication	10 739 311 000
Tourisme et artisanat.	4 289 735 000
Enseignement supérieur et recherche scientifique	277 173 918 000
Poste et technologies de l'information et de la communication	3 927 269 000
Relations avec le Parlement	228 806 000
Formation et enseignement professionnels	49 132 325 000
Habitat et urbanisme	18 204 576 000
Travail, emploi et sécurité sociale	186 100 734 000
Solidarité nationale et famille	165 845 327 000
Pêche et ressources halieutiques	2 647 204 000
Jeunesse et sports	36 141 213 000
Sous-total.	3 910 595 317 000
Charges communes	697 655 158 000
TOTAL GENERAL	4 608 250 475 000

Source : Loi  $N^{\circ}$  11-16 du 28 décembre 2001 portant la loi de finance 2012.

# • Les dépenses d'équipement :

Appelées aussi dépenses d'investissement, comprennent les dépenses directes d'investissement plus le remboursement du principal de la dette publique sous trois rubriques :<sup>201</sup>

- 1- Investissements exécutés par l'Etat.
- 2- Subventions d'investissement accordées par l'Etat.
- 3- Autres dépenses en capital.

La loi de finance englobe ses dépenses en dix secteurs dans un tableau nommé «Etat C ».

ETAT "C"

REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF
POUR L'ANNEE 2012

(En milliers de DA)

SECTEURS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT
Industrie	16.448.000	15.567,000
Agriculture et hydraulique	203.686.120	301.257.000
Soutien aux services productifs	6.616.870	20.329.870
Infrastructures économiques et administratives	1.496.802.280	1.018.055.111
Education et formation.	198.511.000	133,624,000
Infrastructures socio-culturelles	91.125.000	92.970.500
Soutien à l'accès à l'habitat	409.665.000	295.550.000
Divers	300.000.000	200.000.000
P.C.D	67.000.000	67.000.000
Sous-total d'investissement	2.789.854.270	2.144.353.481
Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)	_	616. 063,100
Programme complémentaire au profit des wilayas	-	_
Provision pour dépenses imprévues	60.000.000	60,000,000
Sous-total des opérations en capital	60.000.000	676,063,100
Total budget d'équipement	2.849.854.270	2.820.416.581

Source : Loi  $N^{\circ}$  11-16 du 28 décembre 2001 portant la loi de finance 2012.

 $<sup>^{201}</sup>$  Article 35 de la loi 84-17  $\,$  du 07/07/1984 relative aux lois de finance.

## 1-2-1-1 L'évolution des dépenses budgétaires :

En matière de dépenses budgétaires, la première décennie (1990-2000) était marquée par une augmentation constante du budget d'équipement et celui de fonctionnement, puisque cette même période était consacrée au rétablissement de l'équilibre macroéconomique à travers les mesures du programme d'ajustement structurel, et donc les dépenses d'équipement ont eu le rôle de variable d'ajustement pour amortir les effets de variations des recettes dues aux fluctuations des prix des hydrocarbures, d'où leur augmentation inferieure à celle des dépenses de fonctionnement qui devaient répondre à une pression sociale, économique et politique (tableau 4-4).

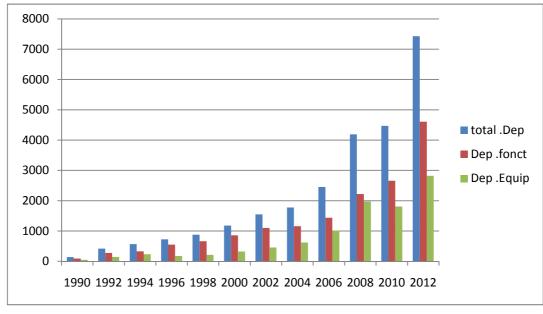
Tableau 4-4: les dépenses budgétaires (en milliards de dinars).

Années	Dépenses	Dépenses de	Dépenses	Baril du
	totales	fonctionnement	d'équipement	pétrole
1990	136.5	88.8	47.7	23.73
1991	212.1	153.8	58.3	20
1992	420.2	276.2	144	19.32
1993	476.7	291.5	185.2	16.97
1994	566.4	330.4	236	15.82
1995	759.7	473.7	286	17.02
1996	724.6	550.6	174	20.67
1997	845.2	643.6	201.6	19.09
1998	875.8	663.9	211.9	12.86
1999	961.7	774.7	187	17.91
2000	1178.2	856.2	322	28.59
2001	1321	963.6	357.4	24.90
2002	1551	1098	453	25.31
2003	1752.6	1199	553.6	28.89
2004	1775.2	1156.6	618.6	36.66
2005	1888.9	1250.9	638	5336
2006	2453	1437.9	1015.1	64.27
2007	3108.7	1674	1434.7	74.95
2008	4191.1	2217.8	1973.3	99.97
2009	4246.3	2300	1946.3	62.25
2010	4466.9	2659.1	1807.9	80.15
2011	5731.4	3797.2	1934.2	103.94
2012	7428.6	4608.2	2820.4	105.02

Source : Statistiques Rétrospective de l'ONS (1970-2002), Edition 2005. L'Algérie en quelques chiffres N°42, (2009-2011), ONS, Edition 2012. Loi de finance 2012, journal officiel N°72 du 29/12/2011.

En revanche, au cours de la deuxième décennie 2000-2012, les dépenses budgétaires globales ont progressées de 84% soit une augmentation de 6250.4 Milliard DA, dont une augmentation significative des dépenses d'équipement exclusivement à partir de 2004-2005 et cela suite aux différents programmes mis en place par les pouvoirs publics en vue du développement économique et social profitant des ressources financières que le pays disposait. 202

Le premier programme élaboré dans cette catégorie est le programme de soutien à la relance économique (PSRE) doté d'une enveloppe de 7 milliards de dollars entre 2001 et 2004 pour but de relancer la croissance économique par une politique budgétaire expansionniste à travers l'augmentation des dépenses publiques d'équipement en vue de développer l'agriculture (plan national de développement agricole (PNDA), les infrastructures et le transport. Un second plan d'investissement public est mis en place à partir de 2005 appelé « plan complémentaire de soutien à la croissance » (PCSC) étalé sur la période 2005-2009 avec un budget de 55 milliards de dollars afin de consolider le plan précédent à savoir le développement du secteur du transport, travaux publics, l'agriculture et l'hydraulique ainsi que l'aide à la création de valeur ajoutée et d'emploi entre autres. <sup>203</sup>



Graphe 4-1 : l'évolution des dépenses publiques.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données précédentes.

<sup>202</sup> Y.Benabdallah, Le dév<u>eloppement des infrastructures en Algérie</u>, Revue du CREAD, Alger2007, p 07.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> Guehairia Amel, Zouaoui Halima, <u>Les formes d'intervention de l'Etat dans l'activité économique</u>, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'économie appliquée (ENSSEA), Alger, 2013, p 06.

# 1-2-2 Les recettes budgétaires :

Les ressources du budget général de l'Etat comprennent :204

- 1- Les recettes de nature fiscale ainsi que les produits des amendes.
- 2- Les revenus des domaines de l'Etat.
- 3- La rémunération de service rendu et les redevances.
- 4- Les fonds de concours et les dons et legs.
- 5- Les remboursements en capital des prêts et avances consentis par l'Etat sur le budget général et les intérêts y afférents.
- 6- Les produits divers du budget dont le recouvrement est prévu par la loi.
- 7- Les revenus des participations financières de l'Etat légalement autorisées.
- 8- Les versements effectués par les fonds de participation au titre de la gestion du portefeuille d'actions qui leurs sont confiées par l'Etat.

La loi de finance englobe toute ces recettes en un tableau dénommé « Etat A » sous deux grandes rubriques : ressources ordinaires et fiscalité pétrolière.

 $<sup>^{204}</sup>$  Article 11 de la loi 84-17 du 07/07/1984 relative aux lois de finance.

ETAT "A"

RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2012

RECETTES BUDGETAIRES	MONTANTS (en milliers de DA)
1. RESSOURCES ORDINAIRES :	
1.1. Recettes fiscales :	
201.001 — Produit des contributions directes	677.730.000
201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre	43.770.000
201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires.	639.670.000
(dont TVA sur les produits importés)	330.200.000
201.004 — Produit des contributions indirectes	2.000.000
201.005 — Produit des douanes	232.580.000
Sous-total (1)	1.595.750.000
1.2. Recettes ordinaires :	
201.006 — Produit et revenus des domaines	19.000.000
201.007 — Produits divers du budget	54.300.000
201.008 — Recettes d'ordre	_
Sous-total (2)	73.300.000
1,3. Autres recettes :	
— Autres recettes	225.000.000
Sous-total (3)	225.000.000
Total des ressources ordinaires	1.894.050.000
2. FISCALITE PETROLIERE :	
201.011 - Fiscalité pétrolière	1,561.600.000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3.455.650.000

Source : Loi N° 11-16 du 28 décembre 2001 portant la loi de finance 2012.

# 1-2-2-1 L'évolution des recettes budgétaires :

Le tableau 4-5 démontre une extrême dépendance des recettes budgétaires globales à la fiscalité pétrolière qui dépend elle-même au prix des hydrocarbures sur le marché mondial.

En effet, la proportion de la fiscalité pétrolière dans les recettes globales a atteint plus de 60% en moyenne, avec une augmentation des recettes en 1997 équivalente au triple par rapport à celle de 1993(plus de 550 milliards DA contre seulement 180 milliards DA) suite à la hausse des prix du brut.

Tableau 4-5: les recettes budgétaires (en milliards de dinars).

Années	Recettes	Dont fis	scalité	Dont fisc	Recettes	Prix du
	fiscales	pétrol	lière	ordinaire	globales*	baril
1990	147.3	76.2	49.97%	71.1	152.5	23.73
1991	244.2	161.5	64.88%	82.7	248.9	20
1992	302.6	193.8	62.14%	108.8	311.9	19.32
1993	300.7	179.2	57.08%	121.4	314	16.97
1994	398.3	222.2	46.56%	176.1	477.2	15.82
1995	578.1	336.1	54.95%	241.9	611.7	17.02
1996	786.6	495.9	60.10%	290.6	825.1	20.67
1997	878.7	564.7	60.94%	314	926.6	19.09
1998	708.4	378.5	48.62%	329.8	774.5	12.86
1999	874.8	560.1	58.92%	314.7	950.5	17.91
2000	1522.7	1173.2	74.32%	349.5	1578.1	28.59
2001	1354.6	956.4	63.52%	398.2	1505.5	24.90
2002	1255.4	942.9	65.80%	482.8	1432.8	25.31
2003	1401.7	1284	55.08%	524.9	1517.7	28.89
2004	1468.4	1485	53.27%	580.4	1618.4	36.66
2005	1902.3	2267	48.43%	640.4	2066.1	53.36
2006	3434.9	2714	74.56%	720.8	3639.9	64.27
2007	3478.6	2711.9	73.53%	766.7	3687.9	74.95
2008	2680.7	1715.4	59.10%	965.3	2902.4	99.97
2009	3073.6	1927	58.83%	1146.6	3275.4	62.25
2010	2799.6	1501.7	48.84%	1297.9	3074.6	80.15
2011	2978.3	1529.4	44.94%	1448.9	3403.1	103.94
2012	3230.6	1561.6	45.19%	1894	3455.6	105.02

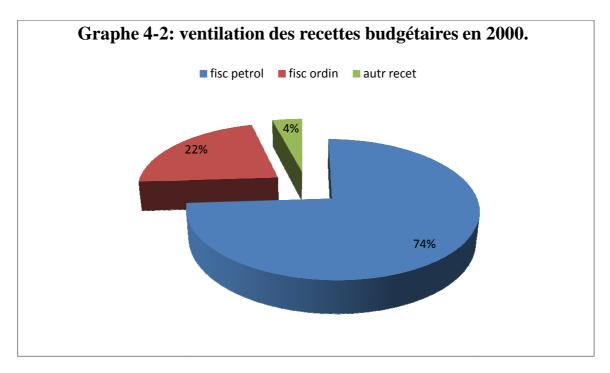
Source : Statistiques Rétrospective de l'ONS (1970-2002), Edition 2005.

(en 2012:3455.6=3230.6+225)

L'Algérie en quelques chiffres N°42, (2009-2011), ONS, Edition 2012.

Loi de finance 2012, journal officiel N°72 du 29/12/2011.

<sup>\*</sup>Recettes globales est la somme des recettes fiscales et d'autres recettes.



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données précédentes.

Cependant, les recettes budgétaires ont subi un choc et sont descendues à 378 milliards DA contre 564 milliards DA en 1998 suite à la chute brutale des prix du brut en raison des effets de la crise asiatique, chose qui na pas duré grâce à une reprise significative du prix des hydrocarbures à partir de la seconde décennie en occurrence en 2008, avec une évolution très favorable avoisinant les 100 \$ le baril.

Par conséquent, le prix du brut sur le marché mondial affecte directement le niveau des recettes de la fiscalité pétrolière, mais aussi d'une façon indirecte le montant des recettes de fiscalité sur les importations (à savoir droits de douanes et TVA sur importations) du fait que c'est le niveau des recettes d'exportations des hydrocarbures qui vont déterminer la capacité à importer du pays.

3500
3000
2500
2000
1500
1990 1992 1994 1996 1998 2000 2002 2004 2006 2008 2010 2012

Graphe 4-3: l'évolution des recettes budgétaires.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données précédentes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Rapport du FEMISE, <u>La politique budgétaire en Algérie</u>, Institut de la Méditerranée, janvier 2006, P 56.

# 1-2-3 le solde budgétaire :

Au début des années 90, et suite à la hausse du prix du pétrole qui est arrivé à 23\$ en 1990 contre 16 \$ le baril en 1989, des excédents budgétaires se sont enregistrés de 16 milliards DA en 1990 puis de 36 milliards DA en 1991, pour revenir à la baisse à partir de 1992 avec un déficit de 108 milliards DA.

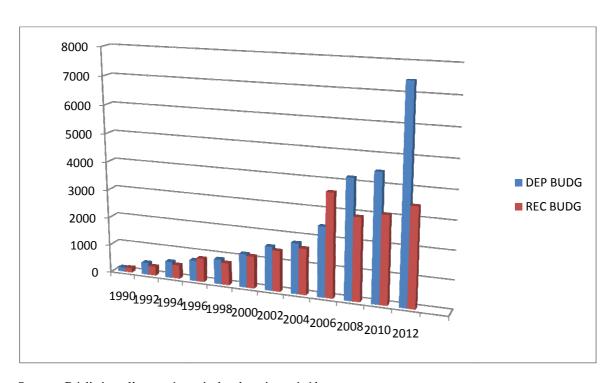
Tableau 4-6: les soldes budgétaires (en milliards de dinars).

Années	Dépenses	Recettes	Solde	Prix du
	totales	totales	budgétaire	Baril en \$
1990	136.5	152.5	16	23.73
1991	212.1	248.9	36.8	20
1992	420.2	311.9	-108.3	19.32
1993	476.7	314	-162.7	16.97
1994	566.4	477.2	-89.2	15.82
1995	759.7	611.7	-148	17.02
1996	724.6	825.1	100.5	20.67
1997	845.2	926.6	81.4	19.09
1998	875.8	774.5	-100.7	12.86
1999	961.7	950.5	-11.2	17.91
2000	1178.2	1125.1	-53.1	28.59
2001	1321	1505.5	184.5	24.90
2002	1551	1432.8	-118.2	25.31
2003	1752.6	1517.7	-234.9	28.89
2004	1775.2	1618.4	-156.8	36.66
2005	1888.9	2066.1	177.2	53.36
2006	2453	3639.9	1186.9	64.27
2007	3108.7	3687.9	579.2	74.95
2008	4191.1	2902.4	1288.7	99.97
2009	4246.3	3275.4	-970.9	62.25
2010	4466.9	3074.6	-1392.3	80.15
2011	5731.4	3403.1	-2328.3	103.94
2012	7428.6	3455.6	-3973	105.02

Source : Statistiques Rétrospective de l'ONS (1970-2002), Edition 2005. L'Algérie en quelques chiffres N°42, (2009-2011), ONS, Edition 2012.

Loi de finance 2012, journal officiel N°72 du 29/12/2011.

A partir des années 2000, le solde budgétaire est tantôt négatif tantôt positif, il reflète la fluctuation de la fiscalité pétrolière d'une façon indirecte, autrement dit, malgré la hausse continue des prix des hydrocarbures, le budget de l'Etat continu d'enregistrer des déficits budgétaires persistants (graphe 4-5), et cela peut être expliqué par l'augmentation continue des dépenses budgétaires suite au actions prises par le gouvernement en matière de la relance économique et le développement économique et social à travers les différents programmes élaborés à savoir le PSRE (2001-2004), le PCSC (2005-2009) et même le derniers programme d'investissement publics (2010-2014) impliquant près de 130 milliards de dollars.

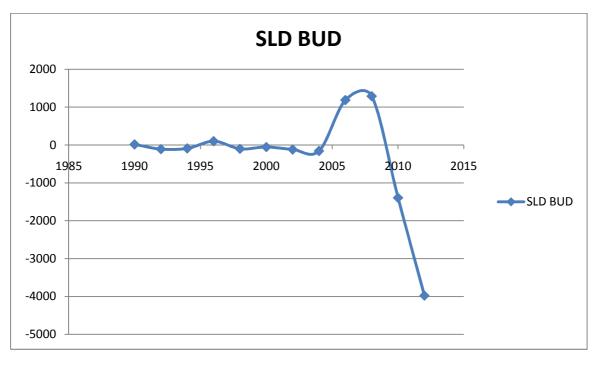


Graphe 4-4 : L'évolution des recettes et des dépenses budgétaires.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données précédentes.

Par ailleurs, suite à la crise asiatique, tout comme le Venezuela, Kazakhstan, Azerbaidjan et le Quatar, l'Algérie a mis en place en 2000 un fonds pétrolier appelé « fonds de régulation des recettes budgétaires FRR » qui est alimenté par le surcroit de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence et le prix moyen effectif de l'année, dont l'ultime rôle est d'entretenir la dette publique et financer le déficit public.<sup>206</sup> (le solde de ce fonds a atteint 3654 milliards de dinars soit environ 46 milliards de dollars fin 2007).

Cependant, malgré la mise en place de ce fonds, ce dernier ne peut constituer une source de financement sure, d'où la fragilité de l'équilibre budgétaire qui reste sujet à de possibles chutes durables des prix des hydrocarbures.



Graphe 4-5: L'évolution des soldes budgétaires.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données précédentes.

20

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Toufik Hamdad, <u>Politique budgétaire et croissance, référence au cas d'un pays rentier</u>, Rapport de communication à la Faculté des sciences économiques de Tizi-Ouzou, 2010, p 10.

# 1-3 La politique monétaire durant la période de l'étude :

La planification exercée en Algérie a toujours considéré l'offre de monnaie comme variable endogène qui doit répondre impérativement aux besoins de l'économie, réduisant ainsi la vrai conception de la politique monétaire.

Les premières réformes du secteur bancaire et monétaire de l'Algérie par la mise en place des deux lois bancaires à savoir la loi 86-12 et la loi 88-06, se sont avérées totalement inadaptées à la situation socioéconomique du pays et se font abrogées en avril 1990 par la nouvelle loi 90-10 sur la monnaie et le crédit.

Les buts principaux de cette loi se résument en la réinjection des règles de l'économie de marché, la lutte contre l'inflation et la financiarisation de l'économie à travers les points suivants: 207

- La banque centrale est désormais dénommée Banque d'Algérie dotée d'une plus grande autonomie financière, gérée administrativement par le conseil de monnaie et de crédit qui forme l'autorité monétaire selon l'article 44, en étant responsable sur l'émission de la monnaie, l'escompte des effets, les opérations sur l'or ainsi que les opérations de compensation interbancaire.
- Contrairement à la monétisation du déficit budgétaire systématique depuis la loi de finance complémentaire de 1965, l'article 213 de la loi 90-10 a mis fin aux relations de subordination de la banque centrale au trésor public, qui doit obligatoirement rembourser sa dette. (arrivée à 10 milliards de dinars fin 1989, et cela sur une période de 15 ans). <sup>208</sup>
- La fixation d'un plafond concernant les avances de la banque centrale au trésor public de 20% des recettes budgétaires ordinaires réalisées par l'Etat lors de l'exercice antérieur et pour une durée totale de 240 jours devant être remboursée en fin d'année.

Hossine Benissad, <u>Algérie de la planification socialiste à l'économie de marché</u>, Enag Edition, Alger, 2004, pp 132-134.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Article 213 de la Loi 90-10 sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990.

- Mettre fin à la souscription obligatoire de bon de trésor par les banques et l'institution des réserves obligatoires par l'article 93 permettant à la banque centrale la régulation de la liquidité des banques.<sup>209</sup>
- L'assouplissement du contrôle des changes à travers une meilleure convertibilité de la monnaie locale dès 1994 et la mise en place d'un régime de flottement dirigé ainsi que la modernisation du système de paiement avec l'introduction de la monétique et la télé compensation.<sup>210</sup>
- La place de la stabilité externe à travers le maintien du taux de change ainsi que la stabilité interne à travers le taux d'inflation parmi les missions primordiales que doit assurer la banque centrale selon l'article 55 de la loi.

# 1-3-1 les instruments de la politique monétaire :

La politique de régulation de la monnaie par la banque d'Algérie dispose d'une panoplie d'instruments parmi lesquels :

• Le réescompte d'effets publics et privés : qui a été fixé à 15% en 1994 pour poursuivre une série de glissement successifs et arriver à 4% qui est un taux réduit suite à l'excès de liquidité existant, évitant aux banques de se refinancer auprès de la banque centrale. Néanmoins, ce taux demeure utilisable en tant que taux directeur (tableau 4-7).

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> Mohamed Chérif Ilmane, <u>Les trois phases de développement du système bancaire et monétaire algérien</u>, Revue des sciences économiques et de gestion, N7, décembre 2012, p 15.

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> Hossine Benissad, La réforme économique en Algérie, OPU, 1991, p 135.

Tableau 4-7 : l'évolution des taux de réescompte.

Date	Taux de réescompte
01/10/1963 au 31/12/1971	3.75%
01/01/1972 au 30/09/1986	2.75%
01/10/1986 au 01/05/1989	5%
02/05/1989 au 21/05/1990	7%
22/05/1990 au 30/09/1991	10.5%
01/10/1991 au 09/04/1994	11.5%
10/04/1994 au 01/08/1995	15%
02/08/1995 au 27/08/1996	14%
28/08/1996 au 20/04/1997	13%
21/04/1997 au 28/06/1997	12.5%
29/06/1997 au 17/11/1997	12%
18/11/1997 au 08/02/1998	11%
09/02/1998 au 08/09/1999	9.5%
09/09/1999 au 26/01/2000	8.5%
27/01/2000 au 21/10/2000	7.5%
22/10/2000 au 19/01/2002	6%
20/01/2002 au 31/05/2003	5.5%
01/06/2003 au 06/03/2004	4.5%
07/03/2004 à ce jour.	4%

Source : Bulletin statistique trimestriel de la Banque d'Algérie, N°21, mars 2013.

• Les réserves obligatoires : selon l'instruction 73-94 du 28 novembre 1994, les banques sont astreintes à la constitution d'une réserve obligatoire rémunérées ou pas sur l'ensemble de leurs exigibilités collectées et/ou empruntées en dinars à hauteur de 2.5% et cela pendant un mois (du quinzième jour qualendaire du mois au quatorzième jour calendaire inclus du mois suivant).<sup>211</sup>

Aussi selon l'article 11 de l'instruction, une pénalité à taux fixé par la banque d'Algérie est appliquée aux banques qui manquent totalement ou partiellement à l'exigence de constitution de réserves obligatoires qui leur sont imposées.

 $^{211}$  Article (3) l'instruction  $N^{\circ}$  73-94 du 28 novembre 1994 relative au régime de réserves obligatoires.

Cependant, comme le système bancaire manquait de liquidité, exiger par la banque centrale la constitution d'une réserve même à taux réduit c'est alourdir d'autant son illiquidité, du coup, cet instrument n'a pas été activé avant 2001 vue la situation de surliquidité inédite suite aux retombées des ressources pétrolières, avec un taux de 4%<sup>212</sup>, puis à un taux de 4.5% selon l'instruction N° 06/2001 puis à 6.25% en décembre 2002, et à 6.5% en mars 2004 (bien qu'il peut atteindre les 15% selon l'instruction N°02/04 du 13/05/2004 de la banque d'Algérie)<sup>213</sup>.

Malgré ces hausses consécutives du taux des réserves obligatoires, la banque d'Algérie a introduit de nouveaux instruments comme la reprise de liquidité ainsi que l'adjudication des crédits afin de pouvoir stériliser une proportion suffisante des liquidités abondantes sur le marché monétaire interbancaire.

Tableau 4-8 :Taux de constitution et rémunération des réserves obligatoires auprès de la banque d'Algérie.

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de rémunération	0.75%	0.50%	0.50%	0.50%	0.50%
Taux de constitution	8%	8%	9%	9%	11%

Source : Bulletin statistique trimestriel de la Banque d'Algérie, N°21, mars 2013.

• L'open market: L'opération par laquelle, la banque d'Algérie intervient dans le marché secondaire par des achats ou ventes d'effets publics ayant moins de six mois à courir et d'effets privés admissibles au réescompte sans aucun calendrier et par voie de télex, dans le but de réguler la liquidité des banques.

La première opération d'open market de l'Algérie s'est effectuée à titre d'essai le 30 décembre 1996 d'une valeur d'achat de 4 milliards de dinars d'effets publics moins de six mois, cependant puisque le marché monétaire n'est pas alimenté en titres publics négociables, et que la banque d'Algérie n'est pas autorisée à intervenir sur le marché

Article (4) et (5) de l'instruction  $N^{\circ}$  01/2001 du 11/02/2001 relative au régime de réserves obligatoires.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Regards sur la politique monétaire en Algérie, Projet de rapport du conseil national économique et social, 26<sup>ème</sup> session plénière, p 86.

primaire où sont souscrits les seuls bons de trésors existants, l'instrument d'open market n'est pas mis en œuvre.<sup>214</sup>

La reprise de liquidité: En plus des politiques monétaires traditionnelles qui sont le taux de réescompte, l'open market et les réserves obligatoires, la banque centrale peut utiliser d'autres instruments selon un processus dit de réglage fin (fine tuning) comme les reprises ou facilité de liquidité lorsque la situation de liquidité reste préoccupante malgré l'utilisation des instruments classiques.<sup>215</sup>

Après plusieurs augmentations des taux de réserves obligatoires, la banque centrale a décidé d'introduire la reprise de liquidité par le biais d'un appel d'offre moyennant un taux de rémunération de 0.75%  $^{216}$ , et cela afin de pallier à l'insuffisance de stérilisation de liquidités abondantes, d'une façon plus souple que celle des réserves obligatoires, dans la mesure où la reprise de liquidité peut se faire au jour le jour contrairement aux réserves obligatoires qui se déroulent sur une période d'un mois au moment où la situation exige une intervention immédiate, du coup, la reprise de liquidité est devenue le moyen privilégié de la banque d'Algérie permettant à cette dernière de pouvoir collecter un dépôt total de 450 milliards DA au début de 2005, et de 1350 milliards de DA en avril 2012, dépassant ainsi largement les niveaux exigés pour la reconstitution de réserves obligatoires.

L'adjudication de crédit par appel d'offre: est une technique instaurée par l'instruction N°28/95 du 22 avril 1995, afin de pallier aux insuffisances d'offre sur le marché monétaire en alternative aux opérations de réescompte d'effets par la banque centrale.

La banque d'Algérie lance un appel d'offre par télex ou par fax invitant les banques et établissements financiers à soumissionner à l'adjudication en les informant sur :

- 1. Les taux d'intérêts cibles.
- 2. Les types d'effets éligibles
- 3. La date de valeur de l'opération.

<sup>216</sup> Bulletin statistique trimestriel de la Banque d'Algérie, N°21, mars 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Regards sur la politique monétaire en Algérie, Projet de rapport du conseil national économique et social, 26<sup>ème</sup> session plénière, p 85.

Media Banque N° 74, octobre- décembre 2004, p12.

- 4. La date d'échéance de l'opération.
- 5. L'heure limite de soumission des offres.

La demande d'emprunts ne doits pas être inferieure à 500 millions de DA accompagnée du listing de garanties tel qu'arrêté pour l'adjudication.

Une fois les résultats communiqués, les montants de prêts alimentant les comptes courants des banques ouverts auprès de la banque d'Algérie.<sup>217</sup>

## 1-3-2 l'évolution de la politique monétaire :

En plus de l'objectif externe de la politique monétaire qui consiste en la stabilité du taux de change, l'autre but prédominant de la banque d'Algérie a toujours été la lutte contre l'inflation et le maintien de la stabilité des prix, notamment à travers son rapport de 2003 comportant le lancement d'une cible d'inflation inférieure à 3%.

En l'absence d'un marché financier, le financement de l'économie algérienne est assuré par un système bancaire dont l'offre de monnaie peut être soit endogène soit exogène. En fait, lorsqu'l ya un manque de liquidité, la banque d'Algérie joue son rôle d'emprunteur de dernier ressort et procède aux opérations de refinancement (la masse monétaire M2 a pu à peine atteindre les 36% en 1994) il s'agit là d'une offre de monnaie endogène déterminée par la demande de crédit des agents économiques.

Tableau 4-9 : L'évolution de la liquidité 1990-1999 (en Milliards de DA).

Années	M2	PIB	M2/PIB
1990	343	556	41.2 %
1991	416.20	884	46%
1992	519.90	1045	46.3%
1993	627.42	1161.7	39.9%
1994	723.51	1473.4	36.6%
1995	799.6	1966	40.7%
1996	915.1	2494.6	49.1%
1997	1085.5	2716.4	54%
1998	1287.9	2781.6	49.4%
1999	1463.4	3187	47%

Source : Bulletin statistique de la banque d'Algérie, séries rétrospectives (1964-2011), juin2012.

<sup>217</sup> Les nouvelles modalités et instruments d'intervention de la banque d'Algérie sur le marché monétaire, rapport de la banque d'Algérie, <u>www.Bank-of-algeria.dz</u>.

Nemouchi Farouk, <u>Choc pétrolier et déséquilibre monétaire en Algérie</u>, Revue des sciences humaines N°31, juin 2009, vol B, Alger, p 07.

Tableau 4-10 : L'évolution de la liquidité 2000-2012 (en Milliards de DA).

Années	M2	PIB	M2/PIB
2000	1656.4	4023	61.6 %
2001	2473.5	4261	58%
2002	2901.5	4522.8	64%
2003	3354.4	5252.3	63.8%
2004	3738	6149.1	60.7%
2005	4157.5	7562	54.9%
2006	4933.7	8514.8	57.9%
2007	5994.6	9366.6	63.9%
2008	6956	11077.1	62.7%
2009	7173	10006.8	71.68
2010	8280.7	12034.4	68.8%
2011	9929.2	14481	68.5%
2012	11013.3	15843	69.5%

Source : Bulletin statistique de la banque d'Algérie, séries rétrospectives (1964-2011), juin2012.

Tableau statistique de la situation monétaire, ONS (2008-2012).

Cependant, on se trouve devant une offre de monnaie exogène, lorsqu'il ya un accroissement de la liquidité des institutions financières indépendamment de leurs besoins, suite à l'augmentation des avoirs externes nets grâce au raffermissement des cours du brut par exemple pour les pays producteurs du pétrole.

L'Algérie a connue cette conjoncture favorable à partir des années 2000, où le ratio de liquidité (M2/PIB) passe de 47% en 1999 à 63% en 2007 et jusqu'à 69.5% en 2012, grâce à l'embellie des cours du pétrole.

En effet, cette extension monétaire est due à l'augmentation des réserves officielles de change, qui forment les avoirs extérieurs nets et qui constituent la majeure partie de la masse monétaire comme le montre le tableau 4 -11.

Aussi, le trésor public a contribué à cette augmentation de liquidité lors de sa convention signée avec les banques, concernant le rachat des de créances douteuses des entreprises publiques dans le cadre d'assainissement des portefeuilles non performants, où il a déboursé 100 milliards de dinars en 2001, 34 milliards de dinars en 2002 et 72 milliards fin 2003.

Tableau 4-11 : Structure des avoirs monétaires. (en Millions de DA.)

				1
Années	Avoirs	Avoirs	Dont à	A
	extérieurs	intérieurs	l'Etat	l'économie
1990	6535	414022	167044	246978
1991	24284	485751	159904	325847
1992	22641	636076	300576	335500
1993	19618	754079	527830	226249
1994	60399	774300	468500	305800
1995	26270	967200	401600	565600
1996	133949	1057300	280500	776800
1997	350309	1174400	443300	731100
1998	280710	1273400	542300	731100
1999	174500	1602200	635900	966300
2000	776000	1280190	503900	776290
2001	1310746	1648211	569723	1078488
2002	1755696	1845489	578690	1266799
2003	2342663	1803572	423406	1380166
2004	3119174	1514433	-20596	1535029
2005	4179656	846570	-933184	1779754
2006	5515046	601392	-1304048	1905440
2007	7415563	12066	-2193176	2205242
2008	10246964	-1011830	-3627346	2615516
2009	10885743	-402378	-3488923	3086545
2010	11996565	-124857	-3392949	3268092
2011	13922408	319906	-3406604	3726510
2012	14939900	855000	-3343400	4298400

Source : Bulletin statistique de la banque d'Algérie, séries rétrospectives (1964-2011), juin2012. Tableau statistique de la situation monétaire, ONS (2008-2012).

<sup>219</sup> Rapport du FEMISE, <u>La politique monétaire en Algérie</u>, Institut de la Méditerranée, janvier 2006, p35.

En ce qui concerne la dette extérieure, après la situation d'étranglement qu'a connue l'Algérie au début des années 90, suite au contre choc pétrolier de 1986 (les réserves de change au dessous des 2 Milliards de dollars) poussant l'Algérie à s'endetter et à se trouver dans une situation insoutenable (ratio de service de la dette aux exportations a atteint les 82% en 1993 avec une dette estimée à 28 Milliards de dollars), le gouvernement a été contraint de recourir au rééchelonnement de la dette extérieure à partir de 1994, ce qui a pu ramené la dette de 32 Milliards en 1995 à 23 Milliards en 2003.

A partir du choc pétrolier de 1999, les réserves de change de l'Algérie ont commencé à se redresser petit à petit poussant le gouvernement à un remboursement anticipé de sa dette à partir de 2004, pour arriver à la fois à un allègement des coûts des emprunts et une diminution des surliquidités existantes, ainsi la dette extérieure représente 3.63Milliards de dollars soit 2.4 % du PIB en 2012.

Tableau 4-12 : Evolution de la dette extérieure (Milliards de dollars).

Année	1990	1991	1993	1995	1997	1998	1999	2000	2001
Dette	28.38	27.88	25.72	31.57	31.22	30.47	28.32	25.26	22.57
Année	2002	2003	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012
Dette	22.64	23.35	21.82	5.61	5.58	5.14	5.10	3.26	2.47

Source : Statistiques Rétrospective de l'ONS (1970-2002), Edition 2005. L'Algérie en quelques chiffres N°42, (2009-2011), ONS, Edition 2012.

Afin de stériliser cette surliquidité, qui est la preuve de la difficulté d'absorption productive de la rente pétrolière, plusieurs décisions ont été prises :<sup>220</sup>

- La fin du refinancement auprès de la banque d'Algérie dès 2001.
- ➤ La création du fonds de régulation des recettes en 2000 avec un premier versement de 453.2 milliards de dinars.
- L'utilisation de l'instrument de réserve obligatoire en 2001 depuis son institution en 1994, où il a subi plusieurs augmentations.
- Le recours à la reprise de liquidité à 7 jours pour la première fois, avec un taux de rémunération de 0.75%, puis à 3 mois à 1.25%.

 $<sup>^{220}</sup>$  Bulletin statistique trimestriel de la Banque d'Algérie, N°21, mars 2013.

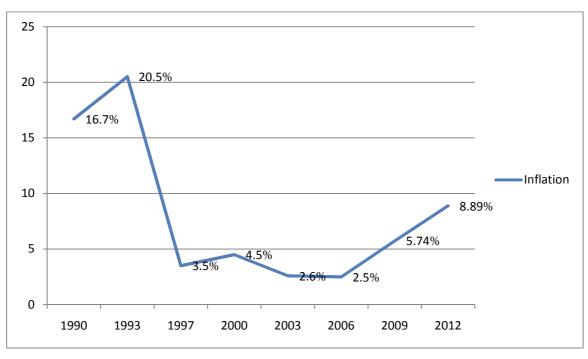
Ainsi, le taux d'inflation a pu être métrisé à un taux cible moyen de 3%, pour replonger à la fin de 2012 à un taux de 8.89% en raison du rebondissement des prix à l'importation des produits alimentaires (surtout du blé porté par la hausse du cours des denrées alimentaires), en plus des fortes augmentations des revenus en 2011 et 2012, avec une stagnation d'offre, ce qui a poussé la banque d'Algérie à l'augmentation du taux de réserves obligatoires à 11% à partir du 15 mai 2012, ainsi que l'augmentation du montant des reprises de liquidité de 250 milliards de dinars, en plus de l'introduction à compter du 15 janvier 2013 d'un nouvel instrument de politique monétaire à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1.50%.

Tableau 4-13: l'évolution de l'inflation (en %).

Année	1990	1991	1993	1995	1997	1998	1999	2000	2001
Inflation	16.70	22.80	20.50	29.05	18.69	5.73	4.64	0.34	4.2
Année	2002	2003	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012
Inflation	1.4	2.6	4.7	2.5	4.86	5.74	3.91	4.52	8.89

Source : Bulletin statistique de la banque d'Algérie, séries rétrospectives (1964-2011), juin2012. Tableau statistique de la situation monétaire, ONS (2008-2012).

**Graphe 4-6: Evolution de l'inflation.** 



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données précédentes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> Rapport de la banque d'Algérie, février 2013.

La politique mixte appliquée par l'Etat entre une politique budgétaire de relance et une politique monétaire de rigueur, a pu ramener l'inflation à des taux réduit (4% en 2010 contre 30 % en 1995), cependant le taux de chômage est resté élevé.

En effet, la création d'emplois et la lutte contre le chômage demeurent parmi les objectifs stratégiques de la politique économique, plusieurs dispositifs ont été créés afin d'aider à l'insertion professionnelle, en aidant le chômeur ou le jeune à la recherche du premier emploi soit à créer sa propre entreprise, soit à occuper un emploi temporaire en attendant son réinsertion au marché de travail.

Parmi ces dispositifs on a l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ qui a été créée en 1997 dans le but de la création d'emploi et l'extension d'activités de production de bien et service, l'agence nationale de gestion de micro-crédit ANGEM afin d'aider l'artisanat et les petits métiers, la caisse nationale d'assurance chômage destinée aux travailleurs licenciés pour raisons économique, ainsi que les contrats pré-emploi (CPE) qui permettent aux entreprises d'insérer les jeunes à l'emploi en laissant la charge des rémunérations sur l'Etat, qui leur versent des allocations équivalentes aux salaires minimum mensuel. <sup>222</sup>

Grâce à ses dispositifs près de 1.1 millions d'emplois ont été crées fin 2012, cependant le taux de chômage reste élevé face à une rigidité persistante du marché du travail suite au contrôle par l'Etat de larges pans de l'activité économique à côté de difficultés des PME pour l'octroi du crédit bancaire face à la frilosité des banques.

Tableau 4-14 : l'évolution du taux de chômage (en %).

Année	1991	1995	1998	2000	2003	2006	2008	2010	2012
Chômage	21.2	28.1	28	29.5	23.7	12.27	11.3	10	10

Source :Bulletin statistique de la banque d'Algérie, séries rétrospectives (1964-2011), juin2012. Tableau statistique de la situation monétaire, ONS (2008-2012).

Quand à l'équilibre extérieur, le solde de la balance des paiements a été positif la plupart des années de l'étude non suite à la performance des exportations algérienne mais bien pour l'embellie de la conjoncture pétrolière grâce à l'augmentation des cours du baril.

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> Rapport du FEMISE, <u>Le marché du travail en Algérie</u>, Institut de la Méditerranée, janvier 2006, p 20.

En effet, bien que solide, la situation extérieure de l'Algérie reste largement dépendante des cours du gaz et du pétrole, prisonnière du syndrome hollandais principal cause de la non diversification de l'économie Algérienne.

Tableau 4-15: Evolution du solde de la balance des paiements (million de dollars).

Année	1990	1991	1993	1995	1997	1998	1999	2000	2001
Solde	84	529	302	-5550	1480	-1700	-2410	7789	6190
Année	2002	2003	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012
Solde	3650	7590	9100	17730	36990	3860	15330	20141	12057

Source : Bulletin statistique de la banque d'Algérie, séries rétrospectives (1964-2011), juin2012. Tableau statistique de la situation monétaire, ONS (2008-2012).

Enfin, concernant le taux de change, à partir de 1974, le dinar était rattaché à un panier de monnaie des principaux partenaires commerciaux dont le dollar tenait la part de lion grâce à sa place importante dans les recettes d'exportations d'hydrocarbures de l'Algérie. Cependant dès 1986 et suite au contre choc pétrolier, le dinar a commencé à subir plusieurs glissement jusqu'à la dévaluation de 1994 où il a été déprécié en dessous de 40% de sa valeur.

La convertibilité commerciale a été établie en 1994 (suite au règlement N° 92-04 du 22 mars 1992 modifié par le règlement N° 95-07 du 23 décembre 1995), permettant aux banques de fournir des devises directement aux importateurs au lieu des allocations des devises à travers les licences d'importations, en plus des autorisations des dépenses de santé et d'éducation en 1995 puis celles de voyage à l'étranger en 1997.<sup>223</sup>

Le régime de change appliqué en Algérie est celui du flottement dirigé ou administré, qui se détermine au sein d'un marché interbancaire de change mis en place par la banque d'Algérie dès le début de 1996.

L'objectif principal de ce régime de change administré en cohérence avec une politique monétaire anti inflationniste, est d'atténuer l'impact de la volatilité des cours de change des principales devises, en vue d'aider les exportations hors hydrocarbures à travers une diversification de l'économie pour diminuer les conséquences du syndrome hollandais dont souffre l'économie Algérienne.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> Rapport du FEMISE, opcit, p 38.

# Section 2: Evaluation de la politique conjoncturelle en Algérie par l'étude économétrique.

Lorsqu'il s'agit de la politique économique, Il est souvent fait référence au carré magique de kaldor (1908-1988) qui résume les deux équilibres interne et externe d'un pays à travers quatre indicateurs à savoir : le taux de croissance de PIB, le taux de chômage, le taux d'inflation et le solde de la balance des transactions courantes.

Parmi ces quatre objectifs, notre modeste étude focalise sur le taux de croissance du PIB en Algérie, puisque cette variable a toujours reçu le plus d'attention par le gouvernement et les politiques, notamment à travers plusieurs plans de relance économiques et cela, par le redéploiement des deux politiques conjoncturelles à savoir la politique budgétaire et la politique monétaire.

Cette section sera centrée sur une brève revue de la littérature, ensuite sur la modélisation économétrique des deux politiques conjoncturelles de l'Algérie et enfin sur les analyses des résultats du modèle.

#### 2-1 Revue de la littérature :

Sur le plan empirique, de nombreuses études ont tenté de tester les relations de causalité entre la politique monétaire et budgétaire avec l'activité économique. L'étude de **Friedman et Meiselman (1963)** a démontré que la croissance économique exprimée par la consommation, est influencée beaucoup plus par la politique monétaire que par la politique budgétaire. Ces résultats d'inspiration monétariste ont été corroborés par l'étude faite au sein de la Federal Reserve Bank de St Louis par **Anderson et Jordan (1968)** d'où le nom du modèle de St Louis à travers lequel, la variation de la dépense totale courante, est exprimée en fonction des variations de l'offre de monnaie et des dépenses publiques dans le but de tester l'efficacité relative des politiques budgétaires et monétaires sur l'activité économique. <sup>224</sup>

Solomane Kone, <u>l'impact des politiques monétaires et budgétaires sur la croissance économique dans les pays de l'UEMOA</u>, revue d'Etudes Et Recherches N°509, décembre 2000, p 03.

Dans la même logique, les deux économistes **Mehta et Kisero** (1993) ont utilisé ce modèle et ont tiré les mêmes conclusions, **Carlson** (1978) a aussi testé l'efficacité des deux politiques conjoncturelles par rapport au taux de croissance aux Etats-Unis, en utilisant des données trimestrielles de dépenses publiques et d'offre de monnaie pour conclure que la politique monétaire est efficace en terme de croissance économique contrairement à la politique budgétaire.

Cependant, des études d'inspiration keynésienne ont contredis le résultat d'Anderson et Jordan comme l'étude de **Keran** (1970) sur huit pays industrialisés ainsi que l'étude de **Chowdhury** (1986) sur un échantillon de pays d'Amérique Latine, ainsi que l'étude **Ansari** (1996) appliquée en Inde, ont toutes prouvé l'efficacité de la politique budgétaire plus que la politique monétaire

Par ailleurs, l'étude de **Chowdhury** (**1988**) en appliquant l'équation de St Louis sur six pays Européens à savoir : la Belgique, le Danemark, l'Autriche, la Hollande, la Norvège et la Suède, a montré que l'effet de la politique budgétaire était positif en Belgique et en Hollande, la politique monétaire efficace en Danemark, Norvège et Suède, tandis que les résultats pour l'Autriche n'ont pas été satisfaisants. <sup>225</sup>

L'étude de **Mona Kamal** (2010)<sup>226</sup> sur les effets macroéconomiques des chocs de la politique budgétaire en Grande Bretagne démontrant l'efficacité progressive de cette politique sur la croissance dans le court terme, tout comme l'étude de **Antonio**, **Ricardo** (2009) sur quatre pays industrialisés et celle de **Roel**, **Massimo** (2011)<sup>227</sup> sur les pays de l'Union Européen. L'étude de **Dali**, **Smida** (2013)<sup>228</sup> sur l'interaction des politiques budgétaire et monétaire en Grèce où la politique monétaire a le rôle principal dans la stabilisation de la conjoncture notamment par le financement du déficit budgétaire et la gestion monétaire.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Cheikh Tidiane Ndiaye, <u>Analyse de l'efficacité relative des politiques monétaires et budgétaires au Sénégal</u>, 08.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> Mona Kamal, Empirical investigation df fiscal policy shocks in the UK, MPRA Paper, n 23493, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Roel Beetsma and Massimo Giuliodori, <u>The effects of government purchases shocks Review and Estimates for the EU</u>, The Economic Journal, 2011.

Hounaida Daly, Mounir Smida, <u>Interaction entre politique monétaire et politique budgétaire : cas de la Grèce</u>, MPRA Paper, n 45931, 2013.

Concernant les études menées en Afrique, **Bynoe** (1994) en se basant sur un échantillon de cinq pays africains (Nigeria, Tanzanie, Gana, Kenya et Sierra Leone) a démontré que la politique budgétaire est efficace qu'au Nigeria, tandis que la politique monétaire est plus performante dans les quatre pays restants.

De même, **Guillaumont** (1999) qui démontre la non-efficacité des politiques macroéconomiques en Afrique du fait de la stagnation du produit par tête, en plus des deux études pour les pays de l'UEMOA comme celle de **Koné** (2000) démontrant l'impact positif des deux politiques sur la croissance, et celle de **Ndiaye** qui explique l'efficacité relative des deux politiques conjoncturelles par rapport aux chocs imprévisibles émanant de l'extérieur.

Cependant, ces types d'études n'ont pas été nombreux pour le cas de l'Algérie à l'exception de quelques travaux théoriques concernant la politique monétaire émanant des économistes comme Mr Abdelmadjid Bouzidi, Hocine Benissad et Mr Mohamed Leksassi à travers les rapports de la banque d'Algérie. Tandis que la politique budgétaire a fait l'objet de quelques études économétriques dont les plus importantes celle de **Chibi, Benbouziane et Chakouri** (2010)<sup>229</sup> sur les effets macroéconomiques des chocs de la politique budgétaire en Algérie démontrant l'efficacité relative et insuffisante de cette dernière sur la croissance économique, l'étude de **Oughlissi et Kolli** (2012) qui a abouti relativement à la même conclusion que la précédente, et l'étude de **Driss, Betahar et Benbouziane** (2014)<sup>230</sup> démontrant l'efficacité de la politique budgétaire sur le taux de change réel.

Ainsi, notre modeste étude vient de compléter les travaux existants dans la mesure d'étudier les deux politiques conjoncturelles en Algérie à la fois monétaire et budgétaire, et leur rôle dans l'amélioration de la croissance économique, et cela à travers une étude économétrique effectuée grâce au logiciel EVIEWS8.

Abderrahim Chibi, Mohamed Benbouziane and Mohamed Chekouri, <u>The macroeconomic effects of fiscal policy shocks in Algeria, an empirical study, economic research forum, 2010.</u>

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Amira Driss, Samir Bettahar, Mohamed Benbouziane, <u>Fiscal policy shocs and real exchange rate dynamics: An empirical investigation in the case of Algeria, International journal of trads and commerce, vol 3 N1, January 2014.</u>

#### 2-2 La modélisation:

Le modèle empirique à estimer pour l'Algérie adopte une version modifiée du modèle de St Louis (modèle Anderson et Jordan (1968)) pour tester l'efficacité de la politique monétaire et de la politique budgétaire sur l'activité économique, en utilisant une approche de Cointégration suivie d'un test de causalité à la Granger ainsi qu'une modélisation VAR portant sur le test de réponses impulsionnelles et la décomposition de la variance.

Les données annuelles relatives à notre analyse, couvrent la période 1970-2012, et sont extraites des sources de la banque mondiale ainsi que l'ONS.

Les variables et agrégats utilisés sont :

- la variable à expliquer qui est le produit intérieur brut PIB exprimé en valeurs réelles.
- Les variables explicatives qui sont : les dépenses budgétaires totales réelles RDEP et les recettes budgétaires totales réelles RREC en ce qui concerne la politique budgétaire, tandis que la politique monétaire est exprimée par l'agrégat monétaire M2 ainsi que le canal du taux de change réel du dinar par rapport au dollar RTC.

### 2-2-1 Analyse de la stationnarité des variables :

Avant tout traitement économétrique, il convient de s'assurer de la stationnarité des variables afin d'éviter les problèmes de régressions fallacieuses. <sup>231</sup> A cette fin, nous allons appliquer Dans notre étude les tests de Dickey Fuller augmenté (ADF,1981) et Phillips-Perron (PP, 1988) sur les mêmes séries en logarithme.

#### Le test d'ADF:

Le test de racine unitaire, nous aide à déterminer le degré de stationnarité (ordre d'intégration) des variables et à tester la significativité du coefficient Y<sub>t-1</sub> des trois modèles suivants: 232

$$\Delta \mathbf{Y} \mathbf{t} = \rho \mathbf{Y}_{\mathbf{t}-1} - \sum_{j=2}^{P} \phi j \ \Delta \mathbf{Y}_{\mathbf{t}-\mathbf{j}+1} + \varepsilon \mathbf{t}$$
 (1)

Eric Dor, <u>Econométrie</u>, Pearson Education, 2005, p 162.
 Régis Bourbonnais, <u>Econométrie</u>, Dunod, 2004, p 234.